



OFFRE POUR LA FORMATION – FORMULE PROFESSIONNELLE

VERSION 6

Ecilia

L'assurance de réussir

SUIVI DU DOCUMENT

Version	6 du 26/10/2022	
Auteur(s)	Laurence PICOD	
Relecteur(s)		
Emetteur	Ecilia SARL, SIREN : 437643380 (RCS LYON) 20 bd Eugène Deruelle, 69003 LYON Enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro 82 69 13799 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.	
Votre interlocuteur	Laurence PICOD laurence.picod@ecilia.fr 09 72 39 4000 (touche 3)	
Nombre de pages	6	
Révisions	1	Version initiale
	2	Mise à jour DATA.DOCK
	3	Mise à jour QUALIOPI
	4	Mise à jour du contenu des modules
	5	Mise à jour des durées, des tarifs et du contenu des modules, indicateurs
	6	Mise à jour indicateurs

🏠 20 bd Eugène Deruelle 69003 Lyon 📞 09 72 39 4000 🌐 ecilia.fr
🏢 SAS au capital de 75 000 € / RCS LYON 437 643 380 / N° de TVA FR38437643380



I. FORMATION MODULR COURTAGE

A. Public visé par la formation et prérequis

Les stagiaires sont des professionnels expérimentés de l'assurance et du courtage en assurances, et ils maîtrisent l'utilisation de l'informatique bureautique (email, traitement de texte, tableur, ...). Ils n'ont jamais utilisé Modulr Courtage mais ont déjà utilisé au moins un autre progiciel d'assurance.

B. Objectifs de la formation

Connaitre et maîtriser le paramétrage et l'utilisation du progiciel dans l'ensemble des fonctionnalités proposées : gestion des clients, devis, contrats, encaissements, sinistres, gestion documentaire, CRM, ...

C. Contenus de la formation

1. Module 1 : Formation initiale à l'utilisation de Modulr Courtage (1,5 jours soit 10,50 heures)

Objectif du Module 1 : être capable de gérer un prospect, le transformer en client, gérer un contrat, identifier et suivre un sinistre en gestion non confiée et être en capacité de communiquer avec le client (gestion électronique des documents, des réclamations, des documents attendus sur les contrats et les sinistres).

- Connexion des utilisateurs
- Interfaces du logiciel
- Recherches
- Fiche client
- Champs personnalisés
- Devis
- Gestion des compagnies
- Catalogue des compagnies
- Projet de contrat
- Gestion Electronique des Documents
- Gestion des contrats
- Apporteurs d'affaires

- Garanties sur les contrats
- Documents attendus
- Réclamations
- Associations entre les fiches
- Gestion des tâches
- Notes
- Import et export des données
- Gestion non-confiée des sinistres
- Ateliers pratiques faits tout au long du module

2. Module 2 : Approfondissement à l'utilisation de Modulr Courtage (1 jour soit 7 heures)

Objectif du module 2 : être capable de gérer le paramétrage avancé de la solution et des produits (polices à aliments), de gérer les droits d'accès des utilisateurs, mettre en place des automatismes pour répondre aux processus du cabinet.

- Gestion des utilisateurs et des droits
- Société et agences
- Tableaux de bord
- Notes de service et actualités
- Carnet d'adresse pour mobile
- Automatisation des tâches
- Création de modèles de notes
- Gestion des produits
- Contrats avec les bénéficiaires
- Contrats de flotte de véhicules
- Contrats de flotte d'immeubles
- Fusion des fiches des clients
- Configuration des options

- Ateliers pratiques faits tout au long du module

3. Module 3 : Comptabilité (1,50 jours soit 10,50 heures)

Objectif du module 3 : être capable de gérer les flux comptables et financiers liés à l'activité du cabinet (gestion des quittances, des encaissements, de la facturation et exports comptables), hors comptabilité des sinistres en gestion confiée.

- Présentation des interfaces pour le paramétrage de la comptabilité
- Quittances non-confiées
- Quittances confiées
- Liste des quittances
- Mise en demeure et contentieux
- Publipostage des quittances
- Contrats d'honoraires
- Gestion des frais
- Gestion des indices
- Solder les quittances non confiées et confiées
- Saisie des paiements / avances / commissions
- Rejet des paiements
- Variation des quittances
- Quittances manquantes
- Bordereaux (chèques, compagnies, commissions, partenaires et comptables)
- Exports
- Etat des pertes et profits
- Statistiques du portefeuille
- Ateliers pratiques faits tout au long du module

D. Moyens et supports pédagogiques

L'action de formation aura lieu en présentiel (chez le client) ou à distance depuis notre centre de services de Lyon sous forme de visio-conférence.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

- Être équipé du progiciel d'assurance « Modulr Courtage »
- Une salle adaptée à la formation (salle de réunion ou lieu isolé)
- Ordinateurs portables ou fixes (2 personnes max par PC)
- Connexions internet pour les participants et le consultant formateur
- Support papier ou PDF
- Explication de démonstration par le formateur de chaque item ou support

Les personnes chargées de la formation sont indiquées ci-dessous :

- Sandrine DOT

E. Durée de la formation

La formation se compose de 3 modules pour une durée totale de 4 jours. Vous pouvez choisir un ou plusieurs modèles, les mettre à la suite ou les prendre de façon séparée.

Elle est organisée pour un effectif de 1 à 7 stagiaires maximum en cas de présentiel et maximum 2 si elle est faite à distance.

F. Modalités d'évaluation

A l'issue de la formation et après validation des acquis par un QCM, une attestation de formation retraçant la période, l'objectif, la nature de la formation est remise au stagiaire. Cette remise de document n'est pas automatique et nécessite obligatoirement que le stagiaire obtienne au moins 60% de réussite à son QCM et que vous en fassiez la demande.

G. Nos tarifs

Description	Budget TTC
Module 1 : Formation initiale à l'utilisation de Modulr Courtage	1 500 EUR
Module 2 : Approfondissement de Modulr Courtage	1 000 EUR
Module 3 : Comptabilité	1 500 EUR
Frais de dossier	120 EUR
Frais de déplacement	Au réel

Formation à distance : 500 € pour ½ journée et pour 2 collaborateurs maximum (3,5h).

Formation sur site : 1 000 € par jour et pour 7 collaborateurs maximum (7h).

En cas de modification de la convention (dates, sessions, stagiaires, etc.), des frais de dossier de 120 € TTC sont dus de nouveau.

En cas de pluralité de convention (facturation à plusieurs sociétés, conventions séparées pour différents OPCO), des frais de fractionnement de 60 € TTC sont dus pour chaque convention supplémentaire.

Les prestations sont assujetties à la TVA au taux normal sauf les coûts pédagogiques qui sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261-4-4 du CGI.

Le règlement des coûts pédagogiques et des frais de dossier doit intervenir au moment de la signature du devis associé.

Nous ne proposons pas de subrogation avec les OPCO. La démarche de dossier pour la prise en charge des formations auprès des OPCO doit être réalisée par vos soins.

Nos modules de formation ne sont pas éligibles au RNCP. En revanche, elles sont éligibles à la DDA.

H. Modalités d'accès

Nous faisons un point avec vous sur vos besoins et attentes de formation. Par la suite, nous vous indiquons quel(s) module(s) correspond le mieux à votre objectif et nous validons avec vous les prérequis pour les stagiaires.

Par la suite, un devis vous est adressé. Dès validation de la commande (devis signé et paiement reçu), notre formateur prend contact avec vous pour planifier la formation. Un délai incompressible de 3 semaines est nécessaire entre la validation de la commande et la date de formation.

Nos formations sont effectuées chez vous. Pour les demi-journées de formation, celles-ci sont effectuées à distance sous forme de visio-conférence depuis notre centre de service de Lyon. Exceptionnellement, la formation peut se dérouler dans nos locaux.

Formation chez le client :

Vous devez mettre à disposition du formateur et des stagiaires une salle de réunion accessible à toute personne, y compris à mobilité réduite. Vous vous engagez à fournir des locaux appropriés à une action de formation.

La logistique préconisée est la suivante :

- Une salle adaptée à la formation (salle de réunion ou lieu isolé)
- Ordinateurs portables ou fixes (2 personnes ma par PC)
- Connexions internet pour les participants et le consultant-formateur

Formation sous forme de visio-conférence :

Vous devez mettre à disposition des stagiaires une salle de réunion accessible à toute personne, y compris à mobilité réduite.

La logistique préconisée est la suivante :

- Une salle adaptée à la formation (salle de réunion ou lieu isolé)
- Ordinateurs portables ou fixes (2 personnes max par PC)
- Connexions internet pour les participants

Formation dans nos locaux :

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si nous sommes amenés à accueillir des personnes à mobilité réduite, nous louons une salle de réunion dans un espace accessible à tous. Des frais supplémentaires sont alors à prévoir.

Dans les autres cas, la formation peut se dérouler dans notre salle de réunion.

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter en amont pour connaître les modalités de mise en place.

Le formateur commencera sa formation par une présentation du logiciel Modulr Courtage puis s'adaptera au stagiaire en fonction de sa vitesse d'apprentissage et de maîtrise.

Dans tous les cas, le formateur répondra à toutes vos questions.

I. La formation en quelques chiffres

Entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022 :

- Taux de retour des questionnaires d'évaluation de la formation : 100%
- Nombre de personnes ayant validé leur formation : 89%
- Satisfaction globale des participants : 87%

J. Nous contacter

Service commercial : commercial@ecilia.fr / 09 72 39 4000 (touche 1)

Service administratif : gestion@ecilia.fr / 09 72 39 4000 (touche 3)